

IN **FO** Isère

la force syndicale

Bulletin d'information de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de l'Isère





SOMMAIRE

- ➔ **EDITORIAL** (page 3)
- ➔ **1er MAI** (pages 4-5)
- ➔ **CANICULE ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES** (pages 6-8)
- ➔ **NON AUX SUPPRESSIONS DE CLASSES !** (pages 9-11)
- ➔ **APRES LE CONGRES DE LA CGT-FO A DIJON ...** (page 13)
- ➔ **... LE CONGRES DE L'UDFO SE PREPARE** (pages 14-16)
- ➔ **NON A LA GUERRE, NON A L'ECONOMIE DE GUERRE** (pages 18-19)
- ➔ **ELECTIONS AU CSE CHEZ TRIXELL** (page 20)
- ➔ **REVENDEICATIONS DANS NOS HOPITAUX PUBLICS** (pages 21-22)
- ➔ **DROIT DU TRAVAIL** (page 23)
- ➔ **AFOC** (page 24)
- ➔ **FORMATIONS SYNDICALES** (page 25)
- ➔ **PERMANENCES DANS LES UL ET A L'UD** (page 26)
- ➔ **UDR** (page 27)

Retrouvez l'actualité de l'Union
Départementale Isère
sur Internet: www.fo-38.fr

UNION DÉPARTEMENTALE FO 38

vous accueille tous les jours de 9h à 12h
et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à
12h et de 14h à 16h
Pour nous joindre :
04 76 09 76 36 - udfo38@fo38.fr
Bourse du Travail
32, avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02

UL BOURGOIN-JALLIEU

5 Place St Michel - 38300 Bourgoin-Jallieu
**Permanance mardi de 16h à 18h et
vendredi de 15h à 17h.**
04 56 60 87 08 - ulfobj@laposte.net

UL VIENNE

2 Chemin des Aqueducs - 38200 Vienne
Permanence sur rendez-vous
fo.ulvienne@laposte.net

UL VOIRON

Place Jacques Antoine Gau - 38500 Voiron
Permanence sur rendez-vous
04 76 05 52 04 - ulfovoiron@gmail.com

UL SAINT MAURICE L'EXIL

42 Rue de la Commune -
38554 Saint Maurice l'exil
Permanence sur rendez-vous
ULForceOuvriere38550@outlook.fr

UDR38 (Union des Retraités FO 38)

Permanence sur rendez-vous
04 76 09 76 36 - udr@fo38.fr

AFOC 38 (Asso.FO des Consommateurs)

Permanence sur rendez-vous
04 76 09 97 76 - 06 11 96 57 97
afoc38gre@laposte.net

INAS (pour vos dossiers retraites)

Permanence sur rendez-vous
04 76 33 81 40 - grenoble@inas-atief.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Philippe BEAUFORT - UD FO Isère

IMPRESSION

CONCEPT6 COMMUNICATION



La canicule : symbole du mépris de l'Etat

Nous sommes en train de vivre le 3e épisode de canicule en deux mois. C'est un sujet de plus en plus important pour les travailleurs, pour leurs conditions de travail encore plus dégradées. Dégradées avec un nombre de mort important au travail. On ne polémiquera pas mais un seul mort c'est déjà inacceptable.

Notre département connaît des températures très hautes. Et la gestion de cette canicule par le gouvernement est calamiteuse. Ce n'est qu'une question de budget. Rien d'autre. On ne peut qu'aboutir à un seul constat : il faut un vrai budget afin de faire la guerre aux conséquences du réchauffement climatique, et pour lutter contre l'austérité sociale.

Où est le grand plan logement ? Où sont les investissements dans les bâtiments publics ? Où est le grand plan de lutte contre le réchauffement climatique ? Où sont les milliards qui auraient dû être consacré à ce grand plan ?

Cette canicule touche de plein fouet l'économie dans un contexte de fragilité, ce qui joue sur les finances publiques, alors même que le gouvernement annonce une nouvelle coupe franche de 3 milliards dans les dépenses publiques.

Notre rôle comme organisation syndicale est de porter les revendications et d'obtenir des avancées concrètes. Pas de faire des constats simplement et rester dans l'attentisme et être dans une posture de stabilité. La proximité des élections présidentielles de 2027 ne doit pas être une excuse pour l'immobilisme. Au contraire, l'indépendance syndicale doit être le moteur d'une offensive.

Nous devons reprendre du terrain. Etre au côté de celles et ceux qui se battent pour leurs droits, pour le maintien de leur emploi. C'est également la place de notre confédération.

Le 2 octobre, le congrès de l'Union Départementale de notre département se tiendra à St Quentin Fallavier. Je compte sur la présence massive des camarades pour échanger et porter nos revendications.

Le 15 juillet 2026
Philippe BEAUFORT
Secrétaire général de l'UD FO Isère





1ER MAI

PAIN, PAIX, LIBERTE !

FO sort tout juste de son congrès confédéral. Le message délivré y a été et demeure clair : « La paix par la justice sociale ». Sachant que, soyons lucides, il n'y a pas de justice sociale possible tant que le fracas des armes et les logiques de guerre dictent les budgets ! Bref : pas de justice sociale sans la paix !

Nous sommes contre l'économie de guerre ! Pour la paix !

Aujourd'hui, le gouvernement nous impose une « économie de guerre ». Comme dans d'autres pays, on nous explique que l'argent manque pour nos hôpitaux et nos écoles, pour tous les services publics... mais on trouve des milliards pour l'armement ! Nous le disons haut et fort : les travailleurs ne doivent pas être la variable d'ajustement des budgets militaires ! La guerre est toujours payée par le sang des ouvriers et de leurs enfants, et par la sueur des contribuables les plus nombreux : les plus pauvres ! FO exige que la priorité soit donnée au social, pas à la destruction. La paix est notre revendication première, car sans paix, la liberté de revendiquer disparaît avec la liberté de s'organiser, notamment syndicalement.

Nous condamnons les guerres et les massacres qui sévissent dans le monde et réaffirmons notre soutien et notre solidarité aux travailleurs et à leurs syndicats.

Force Ouvrière exige le cessez-le-feu partout dans le monde, en particulier en Ukraine, en Iran, au Liban ainsi que l'arrêt des massacres en Palestine.

Nous voulons l'augmentation des salaires, pas des armes.

L'abrogation de la "réforme" des retraites à 64 ans reste notre priorité absolue. Le gouvernement se réclame des crises internationales pour justifier l'austérité nationale afin d'augmenter le budget militaire... C'est intolérable !

On ne négocie pas le temps de vie volé ! Nous exigeons l'indexation immédiate des salaires sur les prix pour contrer cette inflation de guerre qui dévore notre pouvoir d'achat partout dans le privé comme le public, comme nous exigeons la revalorisation des retraites.



Stand FO - 1er mai à Grenoble



Défilé du 1er mai à Bourgoin Jallieu

L'actualité immédiate, c'est aussi le 1er mai. Et c'est un 1er mai particulier. Une petite musique résonne pour remettre en cause le seul jour férié et chômé pour les travailleurs. Une proposition de loi finalement mise en pause... Mais jusqu'à quand ? N'y a-t-il pas d'autres priorités pour les travailleurs à l'heure où le pouvoir d'achat est en berne, le coût des énergies atteignant des montants records, les suppressions d'emploi se multiplient, dans l'automobile, la chimie, la grande distribution, tout le secteur du commerce qui souffre ? Derrière les promesses de réindustrialisation et les effets d'annonce, c'est bien la désindustrialisation qui se poursuit.

Nous le réaffirmons avec force : Le 1er mai doit rester férié et chômé, c'est un acquis historique, le symbole des conquêtes sociales !

Nos organisations syndicales ne sont pas là pour valider des dispositions prises avec les gouvernants dans des salons feutrés ou des conférences comme la conférence Travail Emploi Retraites. Nos organisations ne sauraient être les accompagnatrices des contre-réformes de la régression sociale ! Notre place est avec les salariés, en soutien, sur les piquets de grève, fidèles à la Charte d'Amiens.

Libres, indépendants et pour la paix, nous ne nous laisserons ni embrigader dans des logiques guerrières, ni diviser.

Ce n'est pas parce qu'on a chuté qu'on ne peut pas se relever. Ce n'est pas parce qu'on lutte qu'on va forcément gagner. Mais ce n'est pas parce qu'on perd qu'on ne peut pas rejouer.

Vive le 1er mai, vive la solidarité internationale des travailleurs, vive la paix et vive Force Ouvrière !



FO CANICULE ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Canicule et fermetures d'écoles : assez de l'hypocrisie !
Les budgets doivent être débloqués
MAINTENANT !

« La vague de chaleur ne se prépare pas un mois à l'avance » (ministre E. Geffray : 19 juin).

Lundi 22 juin : 845 écoles et collèges fermées dans le cadre de la canicule. Des milliers d'établissements en mode dégradé. Des épreuves du baccalauréat reportées.

Les gouvernements Macron sont responsables de ce chaos.

Depuis des années, non seulement ils diminuent les budgets alloués à l'Education Nationale mais en plus ils font des économies sur ces budgets. **Les rectorats ont restitué au ministère :**

692 millions d'euros en 2024

190 millions d'euros en 2025

43 millions d'euros en 2026

Et aujourd'hui, le gouvernement trouve sans aucun problème

6,7 milliards d'euros supplémentaires pour la guerre.

Le budget de l'armée dépasse maintenant le budget de l'Education nationale !

De l'argent, il y en a ! La FNEC FP-FO exige que toutes ces sommes soient restituées pour fournir des ventilateurs et des climatiseurs, et pour la rénovation des 60 000 établissements scolaires.

Montreuil, le 22 juin 2026

Élus CSE et F3SCT : la formation SSCT, un droit à exercer dès le début du mandat

Les prochaines élections professionnelles approchent. Pour les futurs élus du CSE dans le secteur privé comme pour les représentants siégeant en F3SCT dans la fonction publique, une priorité doit être inscrite à l'agenda dès le début du mandat : suivre la formation en santé, sécurité et conditions de travail (SSCT). Cette formation n'est pas un simple complément de connaissances.

Elle constitue un droit reconnu par les textes et un levier essentiel pour exercer pleinement ses missions de représentant du personnel. Dans le secteur privé, tous les membres du CSE, titulaires comme suppléants, bénéficient d'une formation SSCT financée par l'employeur et réalisée sur le temps de travail effectif. Sa durée minimale est de cinq jours lors du premier mandat ou pour les membres de la CSSCT et de 3 jours en cas de renouvellement. Elle ne s'impute pas sur les heures de délégation.

L'objectif est clair : permettre aux élus de développer leur capacité à identifier les risques professionnels, analyser les situations de travail, comprendre leurs prérogatives et contribuer efficacement à la prévention des atteintes à la santé physique et mentale des salariés. L'INRS rappelle que cette formation doit associer apports théoriques et pratiques, en tenant compte des spécificités de l'activité et des risques propres à l'entreprise.

Les travaux de recherche en santé au travail montrent régulièrement que la qualité du dialogue social et l'implication des représentants du personnel constituent des facteurs déterminants pour améliorer la prévention des risques professionnels, réduire les accidents du travail et agir sur les conditions de travail. Encore faut-il que les élus disposent des connaissances et des méthodes nécessaires pour exercer leur mandat.

La formation SSCT permet notamment de mieux comprendre les enquêtes après accident, l'évaluation des risques professionnels, le document unique, les risques psychosociaux, les transformations du travail, ou encore les mécanismes de consultation des instances représentatives. Elle donne aux élus les outils indispensables pour dialoguer avec l'employeur, les services de prévention et de santé au travail, l'inspection du travail ou les organismes de sécurité sociale.

Un mandat d'élu ne s'improvise pas. Il s'apprend. Se former dès le début du mandat, c'est acquérir les compétences nécessaires pour défendre efficacement la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents et des salariés. N'attendez pas la fin de votre mandat pour exercer ce droit. Dès votre élection, faites votre demande de formation SSCT.

Le cabinet DOH Consultants, partenaire de votre Union Départementale Force Ouvrière, accompagne les élus du CSE et les représentants en F3SCT dans l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.



Relevé d'observations

Année scolaire 2025/2026

Informations générales

RNE de l'établissement : 038 2225

Nature de l'école : ☐ Maternelle ☐ Élémentaire ☐ Primaire

Nom de l'école : Commune :

Le registre de santé et de sécurité doit être mis à la disposition de tous les agents et usagers afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Tout agent (ou usager) peut inscrire toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Nom et prénom de l'assistant de prévention de la circonscription : "Page non trouvée / erreur 404" - RAS SAR

Nom du directeur :

Circonscription de l'Éducation nationale :

Nom de l'IEN de la circonscription :

Signalement de la situation

Nom et prénom de l'agent ou de l'utilisateur :

☐

Usager

☒

Personnel établissement

Fonction : Professeur des écoles

Mail professionnel de l'agent ou de l'utilisateur : @ac-grenoble.fr

Date, heure et lieu des faits : jeudi 18 juin 2026 --> fin de l'année vu les prévisions météo

Faits à signaler (20 lignes max) :

Surchauffe dans la salle de classe exposée plein Sud avec aucun ombrage de cette façade exposée au soleil l'après-midi, avec stores ne couvrant que 2/3 des vitres, et ventilateurs sur pied brassant l'air intérieur à plus de 30°C (1°C de moins que l'extérieur en l'absence de personnes ! l'après-midi : température > 28°C dès le matin) rendant la classe impropre à sa destination (enseignement). Prévision : 35°C

Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QCVT 2026) : cela tombe bien, ce jeudi 17/06, il s'agit de "libérer la parole" alors que l'époque est encore au #pas de vague... de chaleur nécessitant de protéger un public enseignant et apprenant, vulnérable à un risque sanitaire.

Je reviens, même problème, même qualité de vie déplorable, même conditions de travail inhumaines et même mépris des décideurs responsables qui laissent l'enseignant avec son éternel bon dos car ce rouage essentiel d'utilité publique sera toujours assez fort pour porter tout ce qu'on voudra lui imputer, lui imposer sans rechigner !

Faut-il que j'envoie la photo de la classe à l'ombre du bâtiment impropre à sa destination à qcvt@ac-grenoble.fr avec une publication à la clé dans une newsletter QCVT spéciale ! pour faire croire que l'on enseigne toute la journée en classe maternelle dehors pendant qu'il fait extrêmement chaud dehors et cela pendant des semaines, avec un déficit chronique d'AESH ?

Suggestions éventuelles relatives à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail

(relire mes 4 fiches SST de l'an dernier et celle de cette année et prendre en compte toutes mes propositions et y répondre III)

Aucun humain dans cette classe

Date : 17/06/2026

FO NON AUX SUPPRESSIONS DE CLASSES !

BUDGET 2026 : Un carnage pour l'Ecole publique !

Le mardi 5 mai, mobilisation dans l'unité pour la satisfaction des revendications !

Dans notre département, dans le 1^{er} degré, pour 16 ouvertures de classes, ce sont **103 classes qui doivent fermer, et aucune augmentation du nombre de remplaçants n'est envisagée !**

Ainsi, nos élèves perdront des journées de classe ou seront accueillis dans des classes aux effectifs parmi les plus élevés de l'OCDE, tandis que les enseignants s'épuiseront encore en tâchant de se substituer aux manques de moyens humains (médecine scolaire, RASED, AESH, UPE2A, ULIS...).

Nous demandons :

- l'annulation des 103 fermetures de classe
- l'ouverture de toutes les classes et de tous les postes nécessaires
- l'ouverture de postes de RASED à hauteur des besoins
- le recrutement des AESH sous statut de fonctionnaire catégorie B pour que chaque élève ait le respect de sa notification
- un statut de catégorie B pour les AESH avec un temps complet de 24h et un salaire pour vivre de son travail et non survivre !
- L'abandon des PAS, des PIAL et de la mutualisation
- le respect des orientations prononcées ce qui nécessite l'ouverture de places en ULIS, IME, ITEP...

Ces revendications, ce sont les parents d'élèves, les enseignants, les AESH, les ATSEM, avec leurs syndicats, qui les mettent en avant.

Très souvent nos collègues le disent : avec de plus en plus d'élèves dont les besoins sont très différents, avec l'inclusion systématique, pour exercer correctement notre métier, il ne faudrait pas plus de 20 élèves par classe. Depuis des semaines et dans toute la France, les actions se multiplient : grèves locales, rassemblements, actions avec les parents d'élèves, opérations collèges morts, vote contre les répartitions de moyens dans les CSA et les CA...

À Grenoble, avec la FSU, SUD éducation, CGT éducation, CFDT éducation, CNT éducation, LDC Éducation, le SNUDI FO 38 appelle à une nouvelle journée de mobilisation ce mardi 5 mai 2026.

Assemblée Générale des personnels grévistes

10h à la salle Le Ciel, 2 rue Général Marchand 38000

Venez porter vos revendications à 14h à la préfecture !

Pour le SNUDI-FO 38, la question de l'organisation de la grève jusqu'à satisfaction des revendications, en allant chercher les postes au Ministère, est posée !





Le 5 mai à Grenoble dans la salle de spectacle Le Ciel se tenait l'Assemblée Générale des personnels grévistes refusant les fermetures de classes et le manque de moyens pour l'Education Nationale. Il y avait entre 60 et 70 participants - une partie en arc de cercle assis sur la scène, une autre dans les fauteuils, essentiellement des enseignants du 1er degré et des AESH.

Les interventions ont été nombreuses, dans chacune était présente l'interrogation la plus importante : comment continuer, comment l'emporter ? Si quelques-uns ont insisté sur les quelques "cacahuètes" obtenues l'an passé, tous ont relevé les promesses non tenues et la dégradation des conditions d'enseignement partout.



Ci-dessous l'essentiel de l'intervention faite au nom de l'Union départementale Force Ouvrière :

« Une collègue a eu raison d'insister : le "devoir de réserve" ne concerne pas les enseignants, seulement la hiérarchie. Cela fait des années que ce mensonge est répété pour intimider les collègues. Les enseignants sont évidemment soumis à un devoir de confidentialité concernant leurs élèves et leurs parents.

L'unité pour défendre ses conditions de travail, cela a été dit, est indispensable. Bien sûr elle se construit sur le terrain. Même lorsque le combat est isolé, si le refus de fermeture d'une classe ou la demande d'ouverture est exigée dans l'unité des enseignants et de leurs syndicats, des parents et des élus municipaux, la victoire est possible, on l'a souvent vu.

Cependant, pour l'emporter partout, et pas seulement dans l'Education nationale mais dans tous les services publics, notamment dans la santé, il est évident que le budget imposé ne le permet pas - rappel : 4 000 postes en moins pour la rentrée prochaine, et 4 milliards au moins de coupes dans la santé ! Pourquoi ? Parce que le gouvernement met l'argent public pour la guerre ! Aux 413 milliards de la loi de programmation militaire, il veut imposer encore 36 milliards ! Où seront-ils pris ? Forcément de nouveau aux services publics.

Le congrès de la CGT- FO qui vient de se tenir a clairement indiqué la voie : les budgets de guerre sont incompatibles avec la satisfaction des revendications, et préparent les jeunes aux futurs champs de bataille des prochaines "guerres de haute intensité", tout le monde l'a entendu.

Tout le monde le sait, pour dispenser un bon enseignement à tous les élèves, y compris ceux qui sont en difficulté, pour apprendre, il faut moins d'élèves par classe. Partout les parents, avec les enseignants se mobilisent.

Le travail des syndicats, c'est d'informer. Egalement de se préparer à se mobiliser unis, largement, contre la course à la guerre. D'ailleurs, à raison, un peu partout dans les manifestations, on entend ou on voit sur des pancartes : "L'argent pour l'Education, pas pour les marchands de canons."

Et donc l'unité, large, est posée comme une condition pour l'emporter. L'unité des salariés des services publics avec leurs syndicats, mais plus largement de l'ensemble des salariés, du public comme du privé. »



Organisons nous dès à présent pour préparer des blocages, des occupations d'écoles, des grèves ou pour continuer la résistance.

Venez nombreux porter vos revendications à la DSDEN le jeudi 25 juin à 8 h 30 !



**NON A LA SUPPRESSION DES CLASSES DANS LES ÉCOLES ET LES
ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE !
OUI A DES OUVERTURES DE CLASSE AVEC DES EFFECTIFS A 24 ÉLÈVES
MAXIMUM !**



Dans le premier comme dans le second degré :

Les manifestants n'ont pas été entendus le 5 mai ! Extraits de l'appel intersyndical à manifester le 25 juin pour dire :

« Pour la réduction du nombre d'élèves par classe : non aux fermetures de classes ; ouvertures de toutes les classes nécessaires ! »



Clairement, c'est nous.

Si les Français se désintéressent de leur assurance santé et prévoyance,
s'ils ne comprennent pas grand-chose à leur retraite ou à leur épargne,
si les chefs d'entreprise n'ont pas le temps de devenir des experts de
la protection sociale...

C'est qu'il faut être plus clair !

Et ça, c'est le travail de tous les collègues de Malakoff Humanis.

Clairement, c'est



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE





APRÈS LE CONGRÈS DE LA CGT-FO À DIJON...



Le congrès de la CGT-Force Ouvrière s'est tenu à Dijon du 20 au 24 avril

Plus de 3 000 congressistes ont participé aux travaux du congrès.

L'accès à la résolution générale sur le site de l'UD départementale :
<https://www.fo-38.fr/post/r%C3%A9solution-g%C3%A9n%C3%A9rale-congr%C3%A8s-dijon-2026>

La première partie : Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté

« Le Congrès condamne toutes les tyrannies, dictatures et systèmes qui asservissent les peuples, limitent ou détruisent les libertés.

Le Congrès rappelle sa condamnation des guerres et des massacres qui sévissent dans le monde et réaffirme son soutien et sa solidarité aux

travailleurs et à leurs syndicats.

Le Congrès refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public, et incompatible avec la satisfaction des revendications. Il exige le cessez-le-feu partout dans le monde, en particulier en Ukraine, en Iran, au Liban ainsi que l'arrêt des massacres en Palestine. Le Congrès appelle ses syndicats à prendre les initiatives nécessaires pour empêcher la guerre. »

La conclusion : « Retraites, emplois, salaires, Sécurité sociale, services publics, tous nos droits sont attaqués. Constatant que les journées d'action ne permettent pas d'obtenir satisfaction, le Congrès invite toutes les structures, les militants et les adhérents à réunir les travailleurs pour discuter et décider de la grève et de sa reconduction. La préparation du rapport de force par l'action commune partout où cela est possible est à l'ordre du jour jusqu'à satisfaction de toutes les revendications. Le Congrès mandate le bureau confédéral en ce sens pour qu'il s'adresse et propose aux organisations syndicales l'action commune. »





Vous êtes attendus le 2 octobre prochain à partir de 8h30 à Saint-Quentin-Fallavier, Salle Le Médian, pour le Congrès Départemental de votre UD.

C'est un moment essentiel de la vie de notre organisation, elle permet de se retrouver, d'échanger, de faire vivre l'interprofessionnelle à laquelle nous sommes attachés.

C'est également le temps de l'élection de la Commission Exécutive et de la Commission de Contrôle.

*Pour participer, il suffit de compléter le bulletin qui a été
envoyé par mail, ou de vous rapprocher de votre syndicat si
ce dernier s'occupe d'une inscription collective.*

En 2022, nos camarades du Nord-Isère se sont déplacés en nombre sur Grenoble pour le précédent Congrès, nous comptons sur l'ensemble des adhérents isérois pour venir à Saint-Quentin-Fallavier.

L'accès est très facile en voiture, mais également en train avec l'arrivée à la gare de Saint-Quentin-Fallavier.

Enfin, vous pouvez faire une demande de congé formation pour assister à cette journée, pensez à faire votre demande avant le 2 septembre.

XXXIII^e CONGRÈS
FDt
Fédération des Délégués de Travail
2016

FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE
à retourner au comité local le 10 septembre 2016

NOM & PRENOM

PRESENCE REPAS
OUI
NON

DATE & MOYEN DE RÈGLEMENT JOINT À LA INSCRIPTION

The image shows a French 'Fiche Recensement Inscrits' form, which is a document used for the census and registration of voters. The form is titled 'FICHE RECENSEMENT INSCRITS' and includes a header with the text 'EXTRAIT DU REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL' and 'Mairie de [Nom de la commune]'. It features a large table with columns for 'Nom', 'Prénom', 'Date de naissance', 'Lieu de naissance', 'Sexe', 'Profession', 'Domicile', and 'Statut marital'. The form is partially filled out with handwritten information.





XXXIII^e CONGRÈS

VENDREDI 2 OCTOBRE 2026

Saint-Quentin-Fallavier

Salle le Médián

FO Isère

sous la présidence de
Franck Mary-Montlaur
secteur de la Négociation collective
et de la Représentativité



Libres & indépendants | Plus **FOrts ensemble !**

Pensez à vous inscrire !



FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 9 SEPTEMBRE 2026

AVEC REGLEMENT PARTICIPATION, A REGLER A L'INSCRIPTION : 10€00 PAR PERSONNE

NOM & PRENOM	PRESENCE REPAS (rayer la mention inutile)
	OUI NON

DATE & MOYEN DE REGLEMENT JOINT A L'INSCRIPTION

Quand l'employeur annonce au CSE l'ouverture d'un redressement judiciaire, la nouvelle peut sembler brutale. Ce n'est pourtant pas la fin, mais **le début d'un processus dans lequel la voix du CSE compte**, à condition qu'il joue pleinement son rôle.

Comprendre la procédure



Le redressement judiciaire s'ouvre en cas de cessation des paiements : l'entreprise ne peut plus payer ses dettes avec sa trésorerie disponible. Il se distingue de la sauvegarde, qui anticipe les difficultés, et de la liquidation, qui constate l'absence d'issue.

La situation est grave, mais pas désespérée. L'objectif de cette procédure est, dans l'ordre, de poursuivre l'activité, maintenir l'emploi et rembourser les dettes.

Dès l'ouverture, les dettes antérieures sont gelées : fournisseurs, banque et administration fiscale ne peuvent plus réclamer leur dû ni saisir de biens. Les clients continuent de payer, ce qui reconstitue peu à peu la trésorerie. Si l'entreprise ne peut assurer les salaires, l'AGS (fonds de garantie alimenté par les cotisations patronales) prend le relais.

Un administrateur judiciaire est nommé pour superviser la gestion et préside désormais les réunions du CSE. S'ouvre alors une période d'observation de six mois, renouvelable une fois, et pouvant exceptionnellement être prolongée jusqu'à dix-huit mois au total.

Pendant la procédure : un acteur incontournable

Le CSE désigne un ou plusieurs représentants qui seront entendus à chaque étape décisive : ouverture, changement de direction, examen des solutions, cession ou liquidation. L'administrateur doit informer régulièrement le CSE de l'avancement de ses travaux.

Licenciements : un encadrement strict

En redressement, les licenciements ne sont possibles que s'ils sont urgents, inévitables et indispensables, avec l'accord du juge-commissaire au cas par cas. Le CSE est obligatoirement consulté avant toute décision, et son avis est transmis au tribunal. Cette consultation n'est pas une formalité : le CSE doit apprécier la pertinence de l'organisation cible, le nombre de postes supprimés, et peut proposer des alternatives.

Plan et cession

Un plan de continuation est soumis au tribunal après consultation du CSE. En cas de vente, le CSE analyse les offres, rencontre les repreneurs et rend un avis motivé, que le tribunal prend en compte dans le choix du repreneur.

Se faire accompagner par un expert-comptable

Dans un redressement judiciaire, le CSE a tout intérêt à s'appuyer sur un expert-comptable qui va décrypter les documents techniques transmis dans des délais courts et donner aux élus les arguments pour peser sur l'issue. Il analyse le plan de redressement ou de cession, vérifie le bien-fondé des motifs économiques justifiant les suppressions de postes, examine les offres de reprise et prépare les élus aux audiences.

Selon les cas, ces missions peuvent être financées par l'employeur ou par le CSE. L'enjeu est de s'assurer que les décisions sont fondées, que les alternatives ont été réellement explorées et que les intérêts des salariés sont défendus avec des arguments solides.

Réagir dès les premiers signaux

Le meilleur redressement est celui qu'on anticipe. Dès que le CSE identifie des faits préoccupants ; notamment à l'occasion de la consultation sur la situation économique et financière : capitaux propres négatifs, trésorerie dégradée, retards de paiement, effondrement du carnet de commandes, **il ne doit pas hésiter à se rapprocher d'un expert-comptable.** Il peut interpellier l'employeur, exiger des explications et, si la situation le justifie, déclencher une procédure de droit d'alerte économique.

Votre entreprise est en redressement judiciaire ou vous anticipez des difficultés ?

Groupe Legrand accompagne les CSE à chaque étape d'une procédure collective : droit d'alerte, consultation sur les licenciements, analyse des plans de cession, préparation aux audiences.



Expertise comptable



Conseil & Assistance Juridique



Expertise SSCT



Formation CSE | SSCT



NON À LA GUERRE,

Intervention de la FNEC-FP-FO devant l'Assemblée Nationale le 4 mai contre la guerre et les budgets de guerre

Merci aux camarades la CGT d'avoir décidé ce rassemblement. Je vais dire un mot au nom de la FNEC FP-FO.

Alors que les personnels, les parents et les jeunes se mobilisent depuis des semaines contre les suppressions d'heures et les fermetures de classes, le ministre de l'Education de l'Education nationale annonce une expérimentation dans 18 départements pour accélérer les fermetures d'écoles d'ici 2030.



Pour le gouvernement Macron-Lecornu, la priorité ne va pas à l'École publique, pas plus qu'elle ne va à l'Hôpital et aux services publics indispensables à la population.

Le Budget de la défense a doublé en 10 ans. Mais cela ne suffit pas pour Macron et pour le complexe militaro-industriel. C'est pourquoi le projet d'actualisation de la loi de programmation militaire qui arrive à l'assemblée nationale prévoit une rallonge de 36 milliards d'euros pour les dépenses d'armement.

[...]

Parce que l'augmentation des budgets militaires n'apporteront que mort et destruction, nous n'avons pas d'autre choix que de mener campagne et d'organiser la mobilisation, l'action concrète pour empêcher cette folie guerrière dans laquelle Macron veut nous entraîner.

Certains nous ont montré la voie :

Je voudrais saluer les **dockers de Gênes**, mais aussi de plusieurs villes d'Europe, qui ont organisé grèves et mobilisations contre l'envoi des armes à Israël.

Je voudrais saluer la **jeunesse d'Allemagne** qui par dizaines de milliers manifestent contre la conscription.

Je voudrais la **jeunesse en France** qui dit à Macron qui n'a cessé de détruire ses conditions de vie et d'études : *« non au service militaire ! Macron, nous ne voulons pas de ta guerre ! Nous n'irons pas ! »*

C'est cette même jeunesse qui dans les universités du monde entier, de Sciences Po à Columbia, se mobilisent pour **dénoncer le génocide en Palestine et ses complices, et exiger la fin des partenariats avec Israël**. Cette jeunesse est notre espoir. Mais nous devons être à leurs côtés !

Nous devons comme syndicats prendre toutes les initiatives nécessaires, y compris la grève, pour qu'ils n'allent pas à la guerre, pour empêcher la guerre. C'est l'objectif que se donnent les dizaines et dizaines de syndicats en Europe qui soutiennent la conférence internationale contre la guerre qui aura lieu le 20 juin à Londres. Tous ensemble, par la mobilisation, nous pouvons faire les gouvernements fauteurs de guerre et complices du génocide à Gaza !

Retrait de la loi de programmation militaire !

Retrait des budgets de guerre !

De l'argent pour l'école et l'hôpital, pas pour les rafales !



NON À L'ÉCONOMIE DE GUERRE



La menace de suppression de services entiers plane sur la Mut' (le GHND) à Grenoble... Les extraits du secrétaire général de la Fédération de santé privée sont les bienvenus : De l'argent pour la santé, pour les services publics, pour les salaires... pas pour la guerre !

Depuis l'escalade guerrière menée par Trump et Netanyahu en Iran et au Liban, l'inflation s'emballe et le prix des carburants explose. Des millions de travailleurs étouffent : difficile de remplir son caddy ou de faire le plein de son véhicule avec des salaires qui stagnent.

Des milliards pour la guerre, des économies sur le dos des travailleurs

Mi-mai, les députés de droite, d'extrême droite, mais aussi socialistes, ont approuvé la rectification de la loi de programmation militaire adoptée en 2023. Celle-ci prévoit 36 milliards d'euros supplémentaires pour les armées. Entre 2024 et 2030, ce sont 413 milliards d'euros que l'État compte dépenser pour l'effort de guerre.

Pour financer cette folie, le Premier ministre, Sébastien

Lecornu, exige de ses ministres 4 milliards d'euros d'économies supplémentaires... sur le dos de la Sécurité sociale et de nos services publics. Au nom de la guerre, Macron et son gouvernement illégitime s'attaquent avec une violence inouïe aux droits et aux acquis des travailleurs.

Nos revendications sont claires et urgentes

À l'Union nationale des syndicats de la santé privée, nous refusons de nous soumettre aux politiques d'économie de guerre. Nous exigeons :

- ➔ L'abrogation de la réforme des retraites Macron/Borne,
- ➔ L'augmentation de l'ensemble des salaires,
- ➔ Le blocage des prix des carburants,
- ➔ La défense des services publics,
- ➔ Le respect de nos conventions collectives,
- ➔ L'arrêt des licenciements,
- ➔ Le retour à la Sécurité sociale de 1945

Non à l'union sacrée !

L'heure est à la mobilisation, les salariés ont besoin d'un

syndicalisme de lutte pour les aider à construire leur cahier revendicatif. Ils ont besoin de notre syndicat, libre et indépendant, pour organiser la grève — la seule action capable de faire plier les patrons de notre secteur.



Dès maintenant, battons-nous pour obtenir les moyens nécessaires à une augmentation significative de nos salaires !

Edito du FO SANTÉ PRIVÉE, mai 2026



Le meeting international du 20 juin à Londres a réuni plus de 3 000 participants dans deux grandes salles du Westminster hall center.

De nombreuses délégations syndicales de plusieurs pays d'Europe étaient présentes, parmi elles, une forte délégation de la FNEC-FP-FO.





ELECTIONS AU CSE CHEZ TRIXELL

Les propositions de **FO** pour votre CSE



agit pour une meilleure redistribution

et défend votre pouvoir d'ACHAT



s'engage pour un CSE au bénéfice du plus grand nombre

1

- Apporter plus de **transparence dans les décisions** du CSE
- Adapter **TOUTES les activités CULTURELLES et SPORTIVES** au besoin des salariés, **après un sondage** auprès de l'ensemble des salariés
- **Simplifier** les différents dispositifs pour améliorer **l'équité** des subventions
- Distribuer **TOUT le budget annuel du CSE**
- Vous **informer** régulièrement



revendique

2

- Le **rééquilibrage du partage des richesses de l'entreprise pour les salariés**
- **Des améliorations** de conditions de travail
- Un budget significatif **égalité Femmes/Hommes** pour réduire les inégalités analyse
- La **stratégie d'Entreprise** et les résultats financiers, pour comprendre les enjeux présents et futur



agit pour

**Pour faire appliquer
VOS DROITS**



Faites appel à l'expertise **FO**, pour vous y retrouver dans la complexité de nos **accords**

3

- **Conseils personnalisés**... sur tous les sujets : CET, retraite, stress/burn out (RPS), mobilité, promotion, temps partiel, handicap...



REVENDICATIONS DANS NOS HOPITAUX PUBLICS

LE 19 JUIN 2026

SYNDICAT FO DU CENTRE HOPITALIER PIERRE OUDOT



Après 5 jours de mobilisation, nous vous informons de la poursuite de la grève la semaine prochaine de 12h à 14h concernant les agents de service hospitalier, des agents de service hôtellerie logistique et des agents du service de lingerie au centre hospitalier Pierre Oudot.

Rappel des revendications :

- 1 - Temps de travail : Maintien des 12 jours de RTT ; Respect des plannings - notamment des congés annuels ; Refus des 30 minutes de temps de repas non rémunéré, pas de décompte de temps de repas pour les agents restant à la disposition de l'employeur.
- 2 - Conditions de travail : Maintien de tous les effectifs et de tous les agents en poste ; Analyse de la charge de travail au service bionettoyage, pour les postes d'AHF et la lingerie avec cette nouvelle organisation ; Équipements nécessaires au maintien de l'état de santé des agents et à la prévention des TMS.
- 3 - Situations de carrière des agents : Promotions de grade ; Titularisations sur postes vacants

La directrice générale refuse de recruter au minimum deux postes, ne veut réintégrer 6 RTT uniquement aux agents à temps plein et refuse de considérer le temps de repas comme du temps de travail effectif.

Aujourd'hui, les agents du bloc opératoire se joignent au mouvement social local :

Leurs revendications :

Refus du temps de repas de 20 minutes non rémunéré ;
Refus de rajouter 10 minutes de temps de repas supplémentaires ;
Maintien des rémunérations des heures d'astreintes récupérées et rémunérées ;
Maintien des astreintes actuelles ;
Revalorisations salariales pour tous au titre de l'ancienneté

Les agents subissent les restrictions budgétaires dégradant leur qualité de vie au travail et personnelle.





FERMETURE DES URGENCES PEDIATRIQUES DE VOIRON LA NUIT

L'offre de soins du nouvel hôpital n'est plus en danger mais **INEXISTANT** la nuit !

Après la fermeture des urgences adultes la nuit, 6 jours sur 7, c'est au tour des urgences pédiatriques...

Cette situation est inacceptable pour les jeunes patients et leurs familles.

Cette nouvelle atteinte aux soins ne peut que majorer l'angoisse des parents en détresse durant la nuit et accentuer la colère des soignants.

Hôpital Couple-Enfant déjà saturé



Fermeture des urgences pédiatriques la nuit



DESASTRE SANITAIRE

Malgré l'intégration de **512 internes** au CHUGA en mai, aucun interne n'a été affecté en pédiatrie sur VOIRON ! Nos pédiatres ne peuvent assurer seuls l'activité de maternité et la prise en charge des urgences la nuit.

Nous appelons la population à se joindre aux organisations syndicales et représentatives du personnel et des médecins, l'ensemble des agents pour exiger de la direction du CHUGA et de l'ARS des mesures immédiates pour corriger cette situation.

Nous proposons une assemblée générale des personnels et médecins le mardi 12 MAI à 14h00 en salle des commissions, suivie d'une conférence de presse.

Au-delà des slogans et des beaux discours.....il faut des actes !

LE 13 JUIN 2026, HOPITAL DE VOIRON



Manifestation depuis l'hôpital jusqu'à l'hôtel de ville pour réclamer la réouverture rapide des urgences pédiatriques et adultes à l'hôpital de Voiron.





DROIT DU TRAVAIL

Le / / 2026 à l'attention de la Direction D ...



Madame,

Je fais suite à nos derniers échanges et à votre courriel du ... 2026.

Par la présente, je vous informe que j'ai saisi les agents de contrôle de l'Inspection du Travail afin de signaler les manquements graves à mon obligation de sécurité et de santé.

Conformément aux dispositions du Code du travail (notamment l'article R.8124-22), je lève expressément la confidentialité de ma plainte. Une copie de ce courrier est adressée à l'inspection du travail à laquelle je demande d'intervenir pour faire cesser l'infraction signalée.

Je prends acte de votre affirmation selon laquelle une demande de visite médicale aurait été faite le ... 2026.

Cependant, je constate qu'entre cette date et le ..., soit pendant ... jours, aucune relance n'a été effectuée de votre part. Cette carence a directement entraîné une dégradation de ma santé, attestée par [plusieurs] arrêts de travail en [quelques] mois.

Pendant cette période, j'ai été maintenu sur un poste exigeant entre [plusieurs kilomètres] de marche quotidienne, alors que ma situation est critique :

- Entrave aux droits MDPH : mon dossier MDPH (déposé le ..., recevable le [lendemain]) est actuellement bloqué par votre inaction, la MDPH exigeant un certificat de liaison de la médecine du travail que vous n'avez toujours pas provoqué.
- Pathologies physiques : je souffre de séquelles d'accident [...], [avec [...]] et douleurs chroniques.
- Contre-indication majeure : le certificat médical du ... 2026 précise que la marche prolongée et le stationnement debout sont désormais contre-indiqués.
- Pathologies psychiques et traitements : je présente une fatigabilité nerveuse, un stress important et une agoraphobie, nécessitant la prise quotidienne d'antidépresseurs et d'anxiolytiques.

Compte tenu de ce danger grave et imminent, j'exerce mon Droit de Retrait. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L4131-3 du Code du travail, aucune retenue de salaire ne peut être effectuée. Je me tiens à votre entière disposition à mon domicile pour toute convocation à une visite médicale de médecine du travail afin de régulariser ma situation et de permettre un aménagement de poste conforme à ma santé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



BA

De : uc2 - DDETS 38/RTAE/UC2 <ddets-uc2@isere.gouv.fr>

Date : ... 2026 à 15:44

Objet : Re: [INTERNET] Objet : Mise en demeure – Manquement à l'obligation de sécurité et levée de confidentialité

À : BA,

J'ai bien pris note de votre mail du 18 avril 2026 concernant vos conditions de travail au sein de la structure ... à ... et de la levée de confidentialité de votre signalement.

Je vous informe qu'un contrôle sera diligenté dans les prochaines semaines.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites apportées dans ce dossier.

Cordialement,

VD, Inspectrice du Travail

DDETS 38

16 BD Eugène Arnaud, 38200 Vienne

www.travail-emploi.gouv.fr

FO FORMATIONS SYNDICALES

La formation syndicale permet le développement en adhésions et doit permettre d'augmenter les chiffres de représentativité.

Elle construit les fondations solides du véritable syndicalisme, ciment de notre organisation libre, indépendante et déterminée dans ses revendications.

Dans ce cadre pour le secteur formation des militants, l'idée est simple mais stratégique :

- ➔ Se former pour s'émanciper,
- ➔ Former pour se développer,
- ➔ Développer pour peser,
- ➔ Peser pour obtenir.

Former mieux contribue à agir et garantir à nos militants les moyens de devenir des acteurs pleinement engagés dans la vie syndicale.



CFMS - FO 1er NIVEAU DU 8 AU 12 JUIN A GRENOBLE



CFMS - CONNAITRE SES DROITS 1
DU 28 AU 30 AVRIL A GRENOBLE



IES - SANTE AU TRAVAIL DU 4 AU 6 MAI A GRENOBLE



"LOGEMENTS BOUILLOIRS": LES LOCATAIRES ETOUFFENT, LES POUVOIRS PUBLICS TARDENT

Canicules à répétition, températures insupportables dans les appartements, nuits sans sommeil, factures d'électricité qui explosent : pour des millions de locataires, le logement devient une véritable étuve dès les premières chaleurs. Après les « passoires thermiques » de l'hiver, voici les « bouilloires thermiques » de l'été.

Dans de nombreux immeubles mal isolés, sous les toits ou dans les quartiers très urbanisés, les températures dépassent régulièrement les 30°C à l'intérieur des logements. Les personnes âgées, les enfants, les travailleurs précaires ou les malades sont les premières victimes de cette situation devenue un véritable enjeu de santé publique.

Pour l'AFOC, il n'est plus acceptable que des logements loués toute l'année deviennent inhabitables plusieurs semaines chaque été sans qu'aucune obligation claire ne soit imposée aux propriétaires. Les locataires ne doivent pas payer pour des bâtiments mal conçus ou mal rénovés.

Le problème est connu : absence d'isolation adaptée à la chaleur, fenêtres mal protégées, ventilation insuffisante, béton omniprésent, manque de volets extérieurs ou d'espaces végétalisés. Pourtant, les réponses restent largement insuffisantes.

Aujourd'hui, les politiques publiques se concentrent essentiellement sur le chauffage hivernal et la consommation énergétique. Mais le confort d'été devient tout aussi essentiel. À quoi sert une rénovation énergétique si les habitants suffoquent six mois plus tard ?

L'AFOC demande

- ➔ L'intégration du confort d'été dans les critères de décence des logements ;
- ➔ Des obligations renforcées pour les bailleurs lors des rénovations ;
- ➔ Des aides publiques conditionnées à une réelle protection contre les fortes chaleurs ;
- ➔ Le développement de protections solaires efficaces et de la végétalisation des quartiers ;
- ➔ Un accompagnement spécifique pour les locataires les plus fragiles.



Les locataires n'ont pas à choisir entre se chauffer l'hiver ou survivre l'été. Le logement doit rester un lieu de protection, pas devenir un danger sanitaire.

Face au dérèglement climatique, il est urgent d'agir. Car derrière les chiffres et les rapports, ce sont des millions de consommateurs et de familles populaires qui vivent aujourd'hui dans des logements devenus invivables pendant les épisodes de chaleur.

PERMANENCES

Uniquement sur RDV

Le MARDI de 13h30 à 16h30

A l'Union Départementale Isère



Contact

04.76.09.97.76

afoc38gre@laposte.net



PERMANENCES UD - UL



**L'ÉTÉ EST LÀ,
NOS LIEUX D'ACCUEIL
VONT ÊTRE FERMÉS
AU PUBLIC
AUX DATES SUIVANTES :**



UD GRENOBLE

➤ Fermeture du vendredi 31 juillet au vendredi 14 août inclus.

ATTENTION : mercredi 15 juillet & mercredi 19 août, UD fermée

ET AU SEIN DE L'UD :

- AFOC38 : pas de permanence du 1^{er} juillet au 31 août inclus (uniquement contact par mail).
- INAS : fermeture du vendredi 31 juillet au lundi 31 août inclus.
- FORUM : fermeture du 20 juillet au 19 août inclus.

UL BOURGOIN-JALLIEU

➤ Fermeture du lundi 27 juillet au vendredi 28 août inclus.

UL SAINT MAURICE L'EXIL

➤ Fermeture du lundi 3 août au vendredi 21 août inclus.

UL VOIRON

➤ Fermeture du lundi 3 août au vendredi 28 août inclus.



Merci de votre compréhension.
Bel été à toutes et à tous !





PERMANENCES JURIDIQUES

DEFENSE DES SALAIRES DU PRIVE ET DU PUBLIC

Me Laure Jacquemet sera présente
dans nos locaux de l'UL de Bourgoin-Jallieu

le vendredi 18 septembre 2026

et le vendredi 20 novembre 2026

**Attention, seulement 4 rendez-vous possibles
Pas d'accueil sans rendez-vous**

Pour prendre rendez-vous :

- Contactez l'UD au 04 76 09 76 36

Ces consultations sont réservées
aux adhérents à jour de leur cotisation



FO UNION DES RETRAITES

Les retraités FO de l'Isère réunis en AG le 19 mai 2026, ont décidé de faire connaître leur appréciation concernant la situation actuelle.

A juste titre le congrès confédéral de Dijon, à la quasi-unanimité, a déclaré : « Le Congrès condamne toutes les tyrannies, dictatures et systèmes qui asservissent les peuples, limitent ou détruisent les libertés. Le Congrès rappelle sa condamnation des guerres et des massacres qui sévissent dans le monde et réaffirme son soutien et sa solidarité aux travailleurs et à leurs syndicats. Le Congrès refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public, et incompatible avec la satisfaction des revendications. Il exige le cessez-le-feu partout dans le monde, en particulier en Ukraine, en Iran, au Liban ainsi que l'arrêt des massacres en Palestine.

Le Congrès appelle ses syndicats à prendre les initiatives nécessaires pour empêcher la guerre. » Nous faisons nôtres ces lignes, et nous qui sommes parents et grands-parents, nous ne pouvons accepter ce qu'a déclaré le chef d'Etat-major des Armées le général Mandon, lors de son allocution au congrès des Maires de France : «... il va falloir accepter le risque de perdre des enfants... »

Le mouvement syndical est un acteur majeur pour refuser les guerres, la formule de Léon Jouhaux « Pain, paix, liberté » est toujours plus d'actualité. Les médias taisent les initiatives pour la paix qui existent pourtant dans le monde entier. Nous devons soutenir ces actions. En Europe un rassemblement, à l'appel de la coalition anglaise « Stop the War » regroupant syndicats, associations, élus, se tiendra à Londres ce 20 juin prochain.

Les retraités FO de l'Isère soutiennent ces actions car, en France aussi, le développement de plus en plus important des crédits pour l'armement décidé par le gouvernement impacte les salariés, les retraités et en premier lieu les plus fragilisés alors que 53 milliardaires

de français sont désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population, tandis que le taux de pauvreté en France atteint un niveau record : 15,4% de la population.

Les salariés et retraités n'ont pas à payer la facture et se serrer encore plus la ceinture, avec par exemple l'augmentation vertigineuse des prix des carburants.

A cela FO oppose ses revendications.

Pour le pouvoir d'achat une revalorisation des salaires, des pensions, mais aussi des bourses étudiantes, des minima sociaux, des prestations sociales et des allocations notamment celles liées à la maladie, à la dépendance et au handicap...

Pour les services publics la réouverture des milliers de lits supprimés dans les hôpitaux, l'annulation des fermetures de classes (103 en Isère pour la rentrée de septembre) et des suppressions de postes d'enseignants (encore 4 000 cette année)...

Pour l'abrogation de la Loi de Finance de la Sécurité Sociale (LFSS) et le retour à la Sécurité sociale de 1945 (« Chacun cotise selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins ») avec la fin des exonérations de plusieurs dizaines de milliards d'euros de cotisations pour les grandes entreprises qui servent à justifier le non remboursement de soins, le non recrutement de personnels comme dans les établissements pour personnes âgées et les EHPAD pour lesquels FO revendique le ratio de 1 professionnel pour 1 résident.

Pour les retraités, c'est grâce à aux actions syndicales de ces derniers mois (pétition, lettres aux députés et sénateurs) qu'il a été possible notamment de maintenir l'abattement fiscal de 10 % et éviter

le gel des pensions du régime général au 1er janvier et celui des tranches d'imposition. Pour la défense des revendications, le mouvement syndical doit jouer son rôle dans tous les domaines. Nous nous y employons. »



Assemblée Générale du 19 Mai 2026



Les agents publics, piliers de la République

conditions de travail cohésion sociale

indépendance

point d'indice

agents droits

salaire

traitement

solidarité

laïcité

fraternité

égalité

liberté

revalorisation

carrières

retraite

reconnaissance

attractivité

respect

effectifs

partout, pour tous, avec vous !



du 3 au 10
décembre

je vote
FO

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE